

Dossier Mariage

Les futurs époux doivent prendre rendez-vous et se présenter **ensemble** au guichet de l'état civil, munis de leur pièce d'identité, avec le **dossier complet** (*toutes les rubriques renseignées et l'intégralité des documents demandés*).

La date de célébration ne sera fixée qu'une fois le dossier instruit et la publication des bans effectuée, selon les disponibilités du planning. Il est conseillé de ne pas prendre d'engagement pour l'organisation du mariage avant d'en avoir déterminé la date avec le service de l'Etat Civil.

Le délai entre la date du dépôt du dossier et celle arrêtée pour la célébration est d'un mois minimum.

*La date et l'heure de la cérémonie sont déterminées en fonction des souhaits des futurs conjoints dans les créneaux suivants :
jeudi de 10 h30 à 11h30 et de 14h à 14h40 - vendredi de 10 h 30 à 11h30 et de 14h à 16h30 - samedi de 9h à 12h*

Futur Epoux(se) (A) Nom..... Prénom..... Nationalité.....	PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION (Documents originaux)	Futur Epoux(se) (B) Nom..... Prénom..... Nationalité.....
	Pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour...)	
	Acte de naissance Pour les français : l'acte doit avoir moins de 3 mois au dépôt du dossier Pour les étrangers : l'acte doit avoir moins de 6 mois au dépôt du dossier (+ traduction) Mention « néant » ou « en vue mariage » pour les actes algériens Important : Si avant la célébration du mariage l'Etat Civil d'un des futurs époux a été modifié, celui-ci doit en aviser l'Officier d'Etat Civil en produisant une nouvelle copie de son acte de naissance mis à jour	
	Extrait répertoire civil + autorisation du tuteur ou curateur (pour les personnes sous tutelle ou curatelle)	
	Si vous êtes divorcé(e) acte de mariage portant la mention de divorce (la mention doit également être apposée sur l'acte de naissance)	
	Si vous êtes veuf ou veuve, acte de décès de l'ex-conjoint	
	Certificat de coutume (voir Consulat)	
	Certificat de célibat (+traduction) selon la législation du pays ; demander au consulat	
	Certificat de capacité (Italien, portugais, turc, allemand)	
	Extrait du registre de la population Pour toute personne résidant en Belgique	
	Extrait du registre de la famille (Nationaux turcs)	
	Justificatif de domicile nominatif (voir liste indicative)	
Si enfants en commun, fournir leurs actes de naissance datés de moins de 3 mois et le livret de famille s'il en existe déjà un		

Dossier remis le : Par : *Internet*

Avec le formulaire pour la liste des témoins

La liste indicative de justificatifs de domicile

Et deux attestations de domicile

A remplir obligatoirement par les futurs époux

Renseignements relatifs au futur époux (se) (A)

Mme M.

Nom.....

Prénoms.....

Profession.....

N° de téléphone fixemobile.....

Adresse mail.....

Célibataire

Veuf Divorcé Pacsé

Nom du précédent conjoint.....

Renseignements relatifs au père

Retraité Décédé En activité

Profession.....

Adresse N°..... Rue.....

Localité..... Code Postal.....

Pays.....

Renseignements relatifs à la mère

Retraitée Décédée En activité

Profession.....

Adresse N°..... Rue.....

Localité..... Code Postal.....

Pays.....

A remplir obligatoirement par les futurs époux

Renseignements relatifs au futur époux (se) (B)

Mme M.

Nom.....

Prénoms.....

Profession.....

N° de téléphone fixemobile.....

Adresse mail.....

Célibataire

Veuf Divorcé Pacsé

Nom du précédent conjoint.....

Renseignements relatifs au père

Retraité Décédé En activité

Profession.....

Adresse N°..... Rue.....

Localité..... Code Postal.....

Pays.....

Renseignements relatifs à la mère

Retraitée Décédée En activité

Profession.....

Adresse N°..... Rue.....

Localité..... Code Postal.....

Pays.....

Renseignements relatifs aux futurs époux

Résidence familiale probable

N°..... Rue.....

.....

Localité..... Code Postal.....

Pays.....

Contrat de mariage Oui Non

Le certificat délivré par un notaire constatant qu'il y a un contrat de mariage doit être remis au service de l'état civil la semaine précédant la cérémonie de mariage

Enfant(s) en commun Oui Non

Remise d'alliances Oui Non

Publication dans la presse (bans et cérémonie) Oui Non

Vous pouvez apporter votre CD musical*. 3 morceaux qui seront diffusés à l'entrée des mariés, lors de la signature et lors de la sortie.

*format de lecture non compressé

Demande de copie intégrale d'acte de naissance

Pour les personnes de nationalité française nées sur le territoire

Vous devez faire la demande auprès de la mairie de votre lieu de naissance.
A retirer sur place ou à demander par courrier ou via le site internet de la ville concernée.

Pour les personnes de nationalité française nées hors du territoire s'adresser au

Service central de l'Etat Civil
11, rue de la Maison Blanche
44941 Nantes Cedex 9

Ou sur internet : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/>

Pour les personnes de nationalité étrangère en possession d'une carte de

L'O.F.P.R.A s'adresser à

Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
201, rue Carnot
94120 Fontaine-sous-Bois Cedex